

EPRD : LE COMPRENDRE, L'ÉLABORER (NIVEAU 1)

Objectifs

- Comprendre la logique économique de l'EPRD par l'analyse comptable et financière
- Maîtriser la construction d'un EPRD
- Analyser le PGFP et atteindre un EPRD équilibré

Programme

- Panorama et contexte des réformes**
 - Lien entre les différents éléments de la réforme : CPOM, réformes de la tarification et EPRD
 - Les CPOM : obligatoires et facultatifs
 - Les réformes de la tarification
- L'EPRD de la théorie à la pratique**
 - Présentation de l'EPRD et de sa logique
 - Les nouvelles obligations liées à l'EPRD
 - Le calendrier et les modalités de transmission de l'EPRD
 - L'annexe activité prévisionnelle et notification des tarifs
 - Architecture et contenu : les soldes et tableaux du cadre réglementaire
 - Les annexes de l'EPRD
 - Les modalités d'élaboration
 - La transmission
 - La procédure d'approbation et de refus
 - L'Etat réalisé des recettes et des dépenses – ERRD
 - L'approbation et affectation du résultat
 - L'exécution de l'EPRD

Le programme sur une journée ne permettant pas les cas pratiques, n'hésitez pas à nous contacter. Un temps spécifique pour les exercices pratiques pourrait être ouvert selon le nombre de demande.

Une formation EPRD niveau 2 est proposée les 23 et 24 novembre.

Recommandations :

Le participant est invité à amener son EPRD si celui-ci a déjà été réalisé, ou son cadre budgétaire classique le plus récent afin de pouvoir créer du lien entre l'approche théorique et le volet pratique

Date(s) :

15 et 16 février 2024

Lieu :

Nantes

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarif adhérents :

Salarié.e.s : 580 €

Bénévoles : 260 €

Tarif non adhérents : 880 €

Public et pré-requis :

Directeurs, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs bénévoles. Le participant a déjà connaissance des modalités de fonctionnement et de financement des ESMS

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Présentation par vidéo projection et remise du support
- En pratique : examen des différents tableaux de l'EPRD

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de satisfaction de la formation ainsi qu'à une évaluation des acquis de la formation. Une évaluation à froid sera effectuée 3 à 6 mois après la formation.

Intervenante :

Maïwenn L'HOSTIS

Pour les personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter.